

# Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Coelum.

Vol. 5]

QUEBEC, MERCREDI, 22 SEPTEMBRE, 1824.

[N° 36.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ  
PAR  
**FLAVIEN VALLERAND**  
A  
DEUX PIASTRES PAR ANNEE,  
Outre QUATRE SCHELLINGS pour le  
frais de la Poste,  
Payable d'avance par Semestre.

AGENTS POUR LE CANADIEN.  
M. JULIEN PERRAULT, fils.....Montréal  
M. L. G. NOBIN, M. P.....L'Assomption  
M. SÉRAPHIN LIMOGES.....Terrebonne  
J. B. LAVIOLETTE, Ecr.....Rivière du Chêne  
E. LEPROHON, Ecr.....Chambly  
J. H. BESSE, Ecr.....St. Denis  
Docteur BOUTILLIER.....St. Hyacinthe  
M. JOACHIM TELLIER.....Rivière au Loup  
M. P. X. BOIVIN.....Trois Rivières

NEUTZ & Co.  
Fabrique de Tabac sur le marché de la  
Haut-Ville.

**O**NT constamment à vendre en  
gros et en détail et aux plus bas  
prix.

Tabac en poudre de la meilleure  
qualité.  
Ditto—de Prêtre,  
Tabac en torquette de plusieurs  
sortes,  
Tabac à chiquer en rôle,  
Tabac en feuille &c. &c. &c.  
Québec, 19 Mai 1824.

TERRES A VENDRE.  
Dans le Haut et le Bas-Canada.  
300 Acres—dans le Township de God-  
manchester, Bas-Canada.

400 Acres—dans le Township de Lan-  
caster, Comté de Glengary, Dis-  
trict—Est du Haut-Canada.

200 Acres—dans le township de  
Roxburgh, Comté de Stormont,  
District-Est du Haut-Canada.

300 Acres—dans le Township de  
Cornwall, Comté de Stormont,  
District-Est du Haut-Canada.

200 Acres—dans le Township de Os-  
good, Comté de Russell, District-  
Est du Haut-Canada.

200 Acres—dans le Township de Ne-  
peau, Comté de Carlton District de  
Johnstown, Haut-Canada.

200 Acres—dans le Township de  
Reach, Comté de York, District-  
Intérieur, Haut Canada.

200 Acres—dans le Township de  
Gainsborough, Comté de Lincoln,  
District de Niagara, Haut-Canada.  
Pour plus amples informations,  
s'adresser à  
**ROGGERSON, HUNTER et Co.**  
Québec, 31 Dec. 1823.

**N**OUVELLEMENT Publié et à  
vendre à cette Imprimerie, chez  
JOSEPH ROI, écr. à Montréal, sur le  
Marché Neuf, et chez M. P. X. BOI-  
VIN, au Trois-Rivières.

UN PAMPHLET, EN LANGUE  
FRANÇAISE, INTITULÉ  
*Un Appel au Parlement Impérial*  
ET AUX HABITANS DES COLONIES AN-  
GLAISES DANS L'AMÉRIQUE DU  
NORD  
sur les prétentions exorbitantes du  
Gouvernement Exécutif et du Conseil  
Législatif de la Province de la Bas-  
Canada, par un Membre de la Cham-  
bre d'Assemblée.  
PRIX—2s.

Ce Pamphlet comprend un exposé  
des prétentions du Gouvernement Colo-  
nial depuis les accusations (Impeach-  
ments) de la Chambre d'Assemblée,  
contre le deux Juges de la Province  
jusqu'à la fin de la dernière Session du  
Parlement.

Bureau du Canadien  
Québec, 7 Juillet 1824.

*Du Canadian Spectator du 3  
Septembre.*

(Nous croyons obliger nos lec-  
teurs en traduisant, ce qui suit,  
du C. S. et nous les prions de  
nous excuser de ne l'avoir pu  
faire plutôt. Note de l'Éditeur.)

Nous confessions que ce n'est  
pas une petite affaire, que de re-  
pousser les calomnies journalières,  
que vomit la faction contre les  
Canadiens, la Chambre d'Assem-  
blée et ses membres individuel-  
lement. Nous appelons l'atten-  
tion de nos lecteurs sur le pa-  
ragraphe suivant d'une communi-  
cation signée *Plain Sense*, qui a  
paru dans la Gazette, de Mon-  
tréal. "Un ci-devant Orateur  
de l'Assemblée ne s'est fait au-  
cun scrupule de recevoir pour  
trois ou quatre mois de service  
autant qu'il reçoit un juge pour  
des devoirs pénibles et non-inter-  
rompus de douze mois. Il a  
aussi reçu du Receveur Général,  
sans warrant, une partie de son  
salaire, tandis qu'il n'était pas ap-  
proprié, et s'est adressé au Go-  
verneur pour avoir le tout, ayant  
alors même dans sa poche les ré-  
solutions, qu'il proposa ensuite  
dans l'Assemblée, pour censurer  
sa Seigneurie et réprover tous  
les payemens faits sans une ap-  
propriation, ceux mêmes sanc-  
tionnés par une longue pratique.

Le ci-devant Orateur, dont il  
est ici parlé, est Mr. Papineau.  
Ce Monsieur ne doit pas s'atten-  
dre à être épargné, pendant que  
l'on noircit tous les jours son  
pays et ses représentans. Ce pa-  
ragraphe est complètement incor-  
rect, et ne peut qu'induire en er-  
reur. Le fait est qu'il existe  
vraiment une loi appropriant une  
somme d'argent pour payer les  
arrérages du salaire de Mr. Papi-  
neau, comme Orateur, pour les  
années 1820, 21 et 22, jusqu'au  
montant de deux-mille-cinq-cens  
Louis courant; de ce gros arré-  
rage, son père, pendant qu'il  
était en Angleterre, a reçu pour  
son compte, environ £700; de  
sorte qu'il reste encore £2000 à  
payer. L'hiver dernier, Mr. Pa-  
pineau descendu à Québec  
pour remplir ses devoirs de re-  
présentant, s'adressa au Lord  
Dalhousie pour la balance qui  
lui était encore due et qui était  
appropriée pour lui par une loi;  
mais ni alors ni depuis, il n'en  
recut aucune partie.

Mr. Papineau ne recherchait  
point de faveur; mais il s'en  
trouve peut-être qui peuvent croire  
qu'étant Canadien, c'était une  
espèce d'impudence de deman-  
der justice, et qu'il aurait dû se  
conduire comme un Grec trem-  
blant dans l'empire Turc; mais  
Mr. Papineau n'a pas pensé ain-  
si. Mr. Papineau n'a pas de-  
mandé son salaire lorsqu'il n'é-  
tait pas approprié; il n'a deman-  
dé que ce qui était approprié et  
dû par la loi du pays. Un grand  
nombre de sommes non-appro-  
priées ont été payées; et ce qui

était approprié par lui pour Mr.  
Papineau, ne lui a pas été payé.  
Le paragraphe ci-dessus n'a  
donc qu'un fondement faux, et  
les ruines s'écrouleront sur le mi-  
sérable fabricant qui l'a con-  
struit, et sur la misérable faction  
pour le plaisir de laquelle il a été  
construit. Quant au Quantum  
de la Chambre de l'Orateur de la  
Chambre d'Assemblée et de ce-  
lui du Conseil Législatif, il peut-  
être ou n'être pas trop haut;  
mais c'est une malice de la fac-  
tion de censurer Mr. Papineau  
parcequ'il reçoit un salaire légal,  
tandis qu'on garde le silence à  
l'égard de Mr. Sewel, l'Orateur  
du Conseil Législatif, lui qui  
réunit en sa personne les pou-  
voirs Exécutif, Législatif et Ju-  
diciaire, et qui reçoit tous les sa-  
laires qu'il peut. L'assertion que  
Mr. Papineau avait dans sa po-  
che les résolutions contre l'em-  
ploi de l'argent public sans approp-  
riation, lorsqu'il demanda le  
paiement d'un salaire pour le-  
quel il n'y avait pas d'appropriation,  
tout cela est une fiction; ja-  
mais rien de tel n'est arrivé—  
Mr. Papineau ne fit application  
que pour ce qui était légalement  
dû et légalement approprié, et  
pouvait en toute liberté censurer  
le paiement d'argent non-légalement  
approprié—Mr. Papineau a fait ce  
qu'il devait à son pays; nous espé-  
rons qu'il est aimé de son  
pays; mais nous croyons qu'il  
n'est pas aimé partout. £2000  
que la loi ordonne de payer à M.  
Papineau, n'ont pas encore été  
payés, tandis que plusieurs mille  
Louis non-appropriés ont été  
payés. Nous désirerions bien  
que l'on apprît au pays quelles  
sommes ont été payées à Mr. Sewel  
comme Orateur du Conseil Lé-  
gislatif, et s'il lui est encore dû  
£2000? s'il a été traité comme  
Mr. Papineau, au moins y a-t-il  
de l'impartialité; s'il a été payé  
tandis que Mr. Papineau ne l'a  
pas été, il y a là une partialité  
contre laquelle on ne saurait  
trop s'élever. Cela doit être con-  
nu; et nous espérons que l'on  
aura des informations là-dessus.

Ayant détruit cette première  
calomnie, repoussons en une au-  
tre. *Le Québec Mercury* qui ne  
manque pas en toutes occasions  
de mêler sa bonne part de ma-  
lice, renferme, dans le numéro  
du 24 août, un paragraphe sur  
l'élection du comté de York.  
Dans ce paragraphe il avance  
que Mr. Panet "fut mené en  
" avant sans son désir ni sa par-  
" ticipation et supporté par toute  
" l'influence du parti Viger et  
" Papineau. Ces deux chefs a-  
" vant, comme nous sommes  
" informés, cabalés en personne  
" pour des suffrages, harangué  
" les habitans, et représentés  
" Mr. Simpson comme un hom-  
" me en place et une créature  
" du Lord Dalhousie tout-à

" fait indique de leur confi-  
" ance."

A présent la vérité est que ni  
Mr. Papineau ni Mr. Viger, les  
chefs mentionnés, ne sortirent, pen-  
dant toute l'élection, de la ville  
de Montréal, et ne purent par  
conséquent ni cabaler en person-  
ne pour des suffrages, ni haran-  
guer les habitans, ni déclamer  
contre Mr. Simpson. L'avancé  
à leur égard est donc une faus-  
seté; il n'y a pas de doute que  
d'autres ont travaillé contre M.  
M. Simpson et Dumont, et nous  
convenons avec grande raison  
que Mr. Simpson avec l'emploi  
qu'il a, ne peut, sans s'exposer à per-  
dre sa place, s'opposer à aucune  
mesure du Gouvernement; et la  
charge qu'il remplit le rendrait  
incapable de siéger en Angle-  
terre dans la Chambre des Com-  
munes. Il est juste cependant  
de confesser que les principes  
qu'il a avoués à l'élection sont  
tels qu'ils le rendent un représen-  
tant sûr, tout en mettant sa  
charge en danger; il se déclara  
contre l'Union, et en faveur des  
réclamations de la chambre à l'é-  
gard des finances de la Province.  
Avec ces principes il ne convient  
pas si bien au Mercury que Mr.  
Dumont, qui, si nous sommes bien  
informés, a énoncé à l'égard de la  
Chambre d'Assemblée des doc-  
trines, qui ont dû faire rougir son  
collègue, qui sont des plus révol-  
tantes pour des Anglais et que  
nous déplorons de voir applau-  
dir par des Canadiens—mais  
nous félicitons le Mercury d'avoir  
en lui un représentant selon son  
cœur.

Selon que nous sommes infor-  
més, voici quelles étaient ses opi-  
nions: "que la Chambre d'As-  
semblée n'avait aucun pouvoir—  
que c'était une folie de la  
comparer avec la Chambre des  
Communes en Angleterre—qu'elle  
ne doit agir que par supplice  
—que le gouverneur était au-des-  
sus de tout." Nous disons ceci  
pour la satisfaction du Mercury,  
afin qu'il puisse se complaire dans  
la possession d'un si bon repré-  
sentant. Plaise à Dieu que les  
libertés de sujets anglais ne soient  
jamais entre les mains de sem-  
blables gardiens!

Le Mercury répète la calom-  
nie banale que "certains mem-  
bres de la Chambre courent après  
la popularité, en perpétuant les  
disputes avec les autres branches  
de la Législature et voudraient  
persuader leur partisans que pour  
corriger, il faut détruire la ma-  
chine du gouvernement." La  
Chambre d'Assemblée entend la  
constitution bien mieux que l'Édi-  
teur du Mercury; et il doit re-  
mercier le Monsieur Canadien  
qui, depuis qu'il est dans le pays,  
lui a procuré un moyen d'étudier  
la nature des institutions popu-  
laires. Nous dirions presque  
que l'Éditeur est étonné de voir  
une Assemblée exercer des pou-  
voirs supérieurs à un bureau de

gouvernement ; et nous soupçonnerions que l'ordre d'un premier Commis est plus grand à ses yeux, que les votes d'aucun corps représentatif. S'il valait la peine de demander les opinions de l'Éditeur sur des objets constitutionnels, nous lui demanderions comment la Chambre d'Assemblée perpétue des disputes avec les autres branches de Législature ? Il n'y a plus maintenant qu'un sujet de dispute entre elles, et nous ne doutons nullement qu'elle ne se terminât bientôt, si l'on avait à suivre l'avis du Mercury. Que nos représentants reconnaissent seulement dans l'Exécutif le droit de disposer à son plaisir d'une grande partie de nos taxes — et d'accorder quels salaires il lui plaît, toute la dispute est finie et le digne Mercury est content.

Le Mercury parle de gens qui "sonnent le tocsin de l'alarme religieuse, mais qui en eux-mêmes s'enorgueillissent d'être au-dessus des préjugés de la religion qu'ils professent, et méprisent également et les préceptes de la religion et les ordres du Gouvernement."

Comme ceci n'est qu'un simple allégué jeté au public nous pouvons, comme chacun, dire ce que nous en pensons. Nous ne fouillons pas dans les sentiments privés des individus et n'exerçons aucune inquisition sur la société, privée, mais dans l'absence de toute preuve et n'ayant pour nous guider que le caractère d'autres allégués et l'esprit dans lequel elles ont été faites, nous voyons dans cet avancé plus de malice et de calomnie que de vérité ; et nous devons ajouter que la religion ou le gouvernement ne tirent ni poids ni crédit d'un avocat qui pour tout argument n'a que la calomnie.

*Extraits des Débats du Parlement, vol. 29, page 73.*

Mr. Fox espérait que la Chambre considérerait aussi sérieusement la situation particulière des Canadas. Il n'était pas à comparer avec les Indes Occidentales ; c'était un pays d'une nature différente, qui ne consistait pas en une population de peu de Blancs et d'une foule d'esclaves, mais un pays renfermant une population croissante, qui avait déjà beaucoup augmenté et qui promettait de le faire encore davantage. C'était un pays aussi capable, qu'aucun autre sur la face du globe, de jouir de la liberté politique dans toute son étendue. Ce même pays avoisinait les Colonies de l'Amérique du Nord ; et toute la haine et l'animosité, causées entre elles et la Grande-Bretagne par leur dernière querelle, avaient cessé. Delà il croyait qu'il n'y avait que très-peu des colons Américains, qui ne fussent prêts à admettre tout habitant de ce pays, dans la participation de tous leurs privilèges, et qui même ne les reçussent à bras ouverts. De tous les gouvernements tant anciens que modernes, il n'y en avait pas selon lui, qui fût mieux adapté à la situation du peuple de ces pays, que celui maintenant établi dans l'Amérique du Nord ; et pendant que nous avions une colonie comme celle-ci, en état de jouir de la liberté et d'augmenter considérablement en population, il était important que ses habitants ne pussent rien voir chez leurs voisins, capable d'exciter leur envie. Le Canada ne devait être conservé à Grande-Bretagne, que par le choix du peuple, et il n'y avait guère d'autres moyens. Mais il fallait que les habitants sentissent que leur situation n'était pas pire que celle de leur voisins. Il voulait les mettre dans une situation à n'avoir rien à envier à aucune partie du royaume. Mais ce ne pourrait jamais être le cas sous un

bill qui ne leur donnait presque que l'ombre de la Constitution Anglaise, et qui leur en enlevait la substance. Partout où les principes de la liberté étaient à gagner du terrain, ce qui croissait en proportion de la diffusion générale de la littérature et des connaissances dans le monde, on devait avoir un gouvernement aussi conforme aux principes naturels de la liberté que compatible avec la nature des circonstances. Il ne croyait pas que le gouvernement qu'on voulait établir par le bill, serait un gouvernement de cette nature ; et c'était là son principal motif d'opposition au bill. Le Conseil Législatif devait être entièrement indépendant et choisi de temps autre, en une manière aussi indépendante du gouverneur que la situation de la colonie le permettrait. Un tel Conseil, selon lui, serait le meilleur ; si non, les membres devraient avoir leurs sièges pour la vie, être nommés par le Roi, ne consister qu'en un nombre limité et ne posséder aucun honneur héréditaire. Ces honneurs pourraient convenir, et être d'une grande utilité, dans un pays où ils auraient déjà existé de puis longtemps ; mais, dans son opinion, il ne convenait pas de les introduire, où ils n'avaient pas tiré leur existence ; où il n'y avait aucune raison particulière de les introduire, soit par la nature du pays, son étendue, son état d'amélioration ou ses coutumes particulières ; ou, bien loin d'attirer du respect, ils ne pourraient qu'exciter de l'envie ; et comme peu de personnes pourraient en jouir, ceux qui n'en jouiraient pas seraient portés à tirer une comparaison défavorable entre leur situation et celle de leurs voisins, parmi lesquels aucune pareille distinction n'était connue.

*Idem, page 388.*

Mr. Fox se leva pour s'opposer à la clause qui appointait le Conseil Législatif, et pour présenter ses objections à la manière de le nommer. Il dit qu'il exposerait en gros ses idées sur les moyens de substituer, au mode adopté dans la clause telle qu'elle était, ce qu'il ne pouvait s'empêcher de regarder comme une manière préférable de nommer le Conseil. D'abord, il donna comme un principe dont on ne devait jamais se départir, que toutes les parties de l'Empire Britannique devaient avoir un gouvernement, dans la constitution duquel la monarchie, l'aristocratie et la démocratie seraient mutuellement jointes et unies ; et il ne convenait pas aux sujets Anglais de vivre sous un gouvernement, qui ne renfermerait pas son poids nécessaire d'aristocratie, parce qu'il le considérait comme le contre-poids de la constitution, la balance qui égalisait et qui conduisait à l'avantage général les pouvoirs des deux autres branches extrêmes qui consolidait et donnait de la stabilité au tout. (Un grand cri de écoutez ! écoutez !) Il devenait nécessaire de voir quels étaient les principes fondamentaux de l'aristocratie, et il croyait qu'on lui accorderait, qu'ils étaient de deux espèces, savoir, le rang ou la fortune, ou tous les deux réunis. Dans ce pays, la Chambre des Lords formait l'aristocratie, et elle consistait en titres héréditaires, dans les familles nobles d'ancienne origine, ou elle était dans les Pairs nouvellement créés, en conséquence de leurs grandes propriétés foncières. Mr. Fox dit que les préjugés en faveur des anciennes familles, et cette fierté de la noblesse, était un droit à être favorisé dans un pays comme celui-ci, au risque de voir abolir un grand aiguillon à la vertu, diminuer et affaiblir la dignité nation-

nale, aussi bien que l'intérêt domestique. On devait aussi se ressouvenir d'une chose, qui jetait un nouveau lustre sur notre Chambre des Lords, comme un respect depuis longtemps établi pour les personnes et les familles de ceux qui, soit en conséquence de leurs talents supérieurs ou de leurs services éminents, ou de l'une ou de ces deux choses dans leurs ancêtres, ont établi la Pairie. L'Aristocratie, observait-il, n'était en aucune manière l'appanage des seules aristocraties pures, comme Venise et Gênes, ni même aux gouvernements soit despotiques soit mixtes. On la pourrait trouver dans les démocraties, où elle était considérée comme une partie essentielle de la constitution, l'affection envers les familles qui avaient le mieux mérité du public se perpétuant toujours avec la sincérité et la reconnaissance la plus grande. Ainsi dans les anciennes républiques d'Athènes et de Rome, on savait universellement payer du respect à ceux qui s'étaient distingués par leurs services pour le bien commun. De quelque côté donc que l'on considérait la chose, on voyait la sagesse, et qui plus est l'indispensable nécessité, de faire de l'aristocratie une branche de la constitution du Canada ; elle était sûrement également importante et pour la branche populaire et pour la monarchique. Mais il fallait considérer attentivement la nature du cas ; et il ne conseillait assurément pas de donner au Canada une imitation servile de notre aristocratie, parce que nous ne pouvions pas lui donner une Chambre des Lords comme la nôtre. Le très honorable Monsieur qui conduisait la mesure paraissait avoir fait attention à cela, et en conséquence il avait eu recours à une substitution pour la noblesse héréditaire. Il était cependant obligé de dire que c'était une substitution bien imparfaite, c'était une apparence, mais nullement une substance. Nous pouvions en effet donner des Lords au Canada, mais il n'y avait en cela rien qui pût faire naître envers eux ce respect et cette vénération, dont dépend leur dignité et leur poids à l'avantage des parties populaires et monarchiques de la constitution. Si le Canada devait devenir une colonie étendue et florissante, (et il espérait qu'il le deviendrait) comme il était éloigné à une si grande distance du principal siège du gouvernement, il était de la dernière nécessité de rendre le Conseil aussi indépendant que possible du gouvernement et du peuple, parce que la province étant si éloignée, cette Chambre ne pouvait pas convenablement exercer le pouvoir de son contrôle, dans les appels qu'on lui ferait sur la responsabilité des Ministres, et dans la poution de ceux qui auraient abusé de la prérogative, par le moyen du Gouverneur, en donnant de faux avis au Conseil. Ceci disait-il, était une raison claire pourquoi le Conseil Législatif ne devait pas être nommé par la Couronne.

La propriété, dit Mr. Fox, était et avait toujours été reconnue le vrai fondement de l'aristocratie ; et lorsqu'il employait le mot aristocratie, il ne l'entendait pas dans le sens odieux d'aristocrate, tel qu'il avait été dernièrement entendu, il n'avait rien à faire avec cela. Il l'entendait dans

son vrai sens, comme une partie nécessaire et indispensable d'un gouvernement mixte, sous une constitution libre. Au lieu donc de donner, à une si grande distance, le Conseil à nommer au Roi, (dans le quel cas, on avait nulle sûreté qu'on choisirait des personnes de propriété, et propres à être nommées,) comme il désirait de fixer la liberté et la durabilité de la constitution du Canada sur la base la plus solide, il proposait que le Conseil fût électif. Mais de quelle manière ? non pas comme devaient l'être les membres de la Chambre d'Assemblée, mais sur un autre pied. Il proposait que les membres du Conseil ne fussent éligibles, à moins de posséder des qualifications infiniment supérieures à celles de ceux qui seraient éligibles pour être membres de la Chambre d'Assemblée ; et de la même manière les électeurs des membres du Conseil devaient avoir des qualifications aussi proportionnellement supérieures à celles des électeurs de la Chambre d'Assemblée. Par ce moyen, disait Mr. Fox, le Canada aurait une vraie aristocratie, nommée par des personnes de propriété parmi les plus gros propriétaires, et qui ainsi posséderait nécessairement ce poids, et cette indépendance, dont seules pourraient dériver un pouvoir assez grand contre les innovations qui pourraient être introduites, soit par le peuple d'un côté, soit par la couronne de l'autre. En réponse à cette proposition, observa Mr. Fox, on pourrait peut-être lui dire, si vous êtes si décidément en faveur d'une Aristocratie élective, pourquoi ne suivez-vous pas votre principe, et ne proposez-vous pas d'abolir la Chambre des Lords, pour lui substituer une Chambre élective ? Pour cette raison simple, que la Chambre Anglaise des Lords tient un respect héréditaire, connu et reconnu du pays pour certaines institutions ; et il était impossible de mettre une constitution naissante sur le même pied. Il serait aussi ridicule de dire, vous avez une Chambre des Lords comme celle d'Angleterre, que de dire à une personne dans son cabinet de marquer et de dire quel degré de respect et d'égard lui appartiendrait. Mr. Fox remarqua que, d'après ce qu'il avait dit, on pourrait le croire un avocat de l'aristocratie pure ; on pourrait assurément le faire, avec autant de raison que ceux qui l'avaient appelé républicain. Ceux qui avaient prétendu qu'il était un auteur des principes démocratiques, avaient assurément peu lu et peu entendu les sujets qu'il avait traités. Il mentionnait les Gouvernements Américains, et disait qu'il pensait qu'ils avaient agi sagement, lorsque se trouvant réduits à la triste nécessité de changer leurs gouvernements, ils avaient pris de l'ancienne forme de leur gouvernement autant qu'ils avaient pu, et avaient ainsi établi cette forme de gouvernement qui était pour eux la meilleure ; la plupart de ces gouvernements consistaient dans le mélange des pouvoirs Monarchique, Aristocratique et Démocratique, quoique connus sous différents noms.

Afin de montrer que son idée d'un conseil électif n'était pas une nouvelle idée, il dit qu'avant la révolution, le peuple disait un plus grand nombre de Conseils des colonies que le roi même. Mr. Fox dit, qu'il avait ainsi tracé l'étendue de sa proposition, sur laquelle il ne prétendait pas prendre le sens du comité, à moins que l'opinion générale en fut de l'adopter ; s'il prenait le sens du comité, et qu'il se prononçât contre lui il faudrait alors proposer que le conseil fût ou tout entier à la nomination du roi, ou héréditaire. Toujours était-il d'avis qu'il fallait mieux qu'il y eût un Conseil qu'il n'y en eût pas, de quelque manière qu'il fût choisi ; il croyait, comme il l'avait dit que de l'avoir électif était le mieux, mais il serait beaucoup plus dangereux, que de n'avoir point même de conseil électif, de laisser le Gouverneur à lui-même pour en décider. Il se ressouvenait qu'il avait été dit une fois, en parlant de représentation, que les premiers 538 Messieurs qu'on arrêterait aux barrières de Hyde-Park, feraient, assemblés en cette Chambre, autant de bien au peuple qu'eux mêmes. Mr. Fox dit qu'il était bien éloigné de souscrire à cette

proposition, comme à toute autre également extravagante; mais plusieurs étaient une restriction pour un seul et un gouverneur dans son cabinet, pourrait décider une mesure assez inusitée et assez mauvaise, pour qu'il n'eût pas la hardiesse de la soumettre à un nombre de personnes. La nécessité même où était un gouverneur de voir discuter son opinion par plusieurs, était un avantage réel; et il voyait avec satisfaction que la discussion avait toujours produit du bien. Après avoir fait particulièrement remarquer cela, il dit que s'il devait y avoir dans le conseil des membres héréditaires, ils devaient l'être tous. Il avait toujours considéré la création d'un nouveau Pair comme accompagnée de cet avantage, que lorsque le roi en faisait, il pensait qu'il répandait dans le pays une Législature héréditaire. Il existait un doute, dit Mr. Fox, savoir si le roi avait droit de faire un Pair pour la vie, sans que son titre fût héréditaire et en même temps il apprenait qu'il existait collatéralement dans la Chambre des Lords une question juridique, ce qui était une preuve claire que la pratique en était inconnue. Si la couronne avait un tel pouvoir, les Pairs à vie pourraient l'emporter sur la Pairie héréditaire, et détruire par là le contrôle constitutionnel de l'Aristocratie, en cas qu'elle voulût résister à la couronne. Souvent sous le prétexte d'Aristocratie, on rendrait les Lords de purs instruments du Ministre, et on donnerait au gouvernement une occasion de détruire la constitution et d'exercer un pouvoir despotique, de la manière la plus étendue. Si, cependant, on faisait un pareil usage de la prérogative, il ne doutait point, disait-il, qu'on y portât bientôt remède.

Dans la province du Canada, continua à observer Mr. Fox, l'introduction de la noblesse était impropre pour plusieurs raisons, dans le fait il y avait déjà une sorte de noblesse, les seigneurs, qui ne convenaient pas du tout, et qui n'étaient pas assez respectés pour en faire des nobles héréditaires; et maintenant il demandait si les Ministres laisseraient à la vraie noblesse du pays, les Seigneurs, pour mettre une classe de gens au-dessus de ceux, qu'on appelait nobles, et les revêtir d'honneurs héréditaires. Mais en passant, on ne désignait pas dans le bill l'espèce de titres qu'on voulait donner; il croyait que la raison en était, qu'on ne pourrait le faire sans exciter des éclats de rire. Ayant ainsi traité tous les points de sa proposition, Mr. Fox remarqua généralement, que l'Aristocratie était si nécessaire dans tous les gouvernements, que, dans son opinion, on pouvait compter pour cause de la destruction de tous ceux qui avaient été détruits, la négligence qu'on avait eue pour la vraie Aristocratie, dont dépend la grandeur, l'énergie et la force d'une constitution. Il dit qu'il était éloigné d'être républicain, qu'il approuvait tous les gouvernements où la *Res Publica*, était le principe général, et où le peuple comme sous notre constitution, avait un poids considérable dans le gouvernement. Mr. Fox conclut par déclarer emphatiquement, que la vraie Aristocratie donnait à un pays cette sorte d'énergie et cet esprit d'entreprise qui assuraient toujours la grandeur et la félicité d'un pays.

#### Communication pour le Spectateur Canadien.

Mr. l'Editeur,

C'est avec un sensible plaisir que je vous vois publier toutes les semaines dans vos gazettes, les Exercices Littéraires qui ont dernièrement eu lieu dans les écoles établies dans certaines paroisses de ce district. On y découvre ici de l'étude et des talents rares parmi les élèves, là un grand mérite dans les instituteurs, et par tout des progrès très rapides dans l'éducation. Nous devons certainement à chacune des éloges et applaudir aux efforts louables de ceux qui les dirigent, mais si je

ne craignais point de blesser la modestie d'un de ces généreux patrons de l'éducation, je prierais le Dr. Labrie de recevoir ici les marques de la plus haute estime qu'ont pour lui tous ceux qui ont assisté aux exercices littéraires, qui ont eu lieu à la Rivière du Chêne, le 31 dernier, à l'école des Demoiselles Burley et Clément, et le 25 du même mois, à celles des Demoiselles Brousseau. Je dis celle des Demoiselles Brousseau, parce que quoique cette école ne soit plus sous la direction immédiate du Dr. Labrie, depuis 3 ans, nous n'ignorons pas qu'il a formé ses institutrices et qu'elles ont continué d'enseigner depuis ce tems d'après sa méthode. Mais pour revenir à celles que ce Monsieur dirige actuellement, je vous dirai que nous y avons vu là déployer par les élèves les progrès les plus étonnants. Nous avons vu avec plaisir l'assurance avec la quelle répondaient pertinemment sur toutes les branches, celles qui, après quatre ans d'école, tirent à la fin de leur éducation, ayant appris les langues Française et Anglaise par principes, l'Histoire Sacrée et Profane, et particulièrement celles du pays, la Géographie, l'usage des Globes terrestre et céleste, la Mythologie, l'Arithmétique, le Dessin, la Musique? les ouvrages de l'aiguille, et généralement tout ce que comporte une éducation libérale chez les femmes parait toutes les autres qui se sont distinguées dans ces exercices, nous en avons remarqué une qui ne sachant qu'un peu lire en français quand elle entra à cette école, l'automne dernier, à cependant prouvé en notre présence qu'elle possédait la Grammaire Française, lisait passablement l'Anglais, avait par cœur *Murray's Abridgement of Grammar*, avait des notions sur deux des parties du monde, et entendait assez bien la Musique pour avoir pu jouer assez joliment *The battle of Leipsic*, pièces de 21 pages in 4to. Une autre de ces charmantes enfans qui ne savait rien du tout quand elle y est entrée, pas même lire, après y être restée deux ans et 8 à 9 mois, a prouvé cette année aussi en notre présence, qu'elle lisait et écrivait très bien, qu'elle entendait l'Orthographe, une partie de l'Histoire, la Géographie, l'usage des Globes terrestre et céleste, la Mythologie, et assez de l'Anglais pour avoir pu jouer et très bien un rôle important dans la *Blind Woman of Spa*. Nous n'eûmes pas le tems de l'interroger sur l'Arithmétique, mais il fut dit là qu'elle y avait fait de grands progrès et était très avancée.

Je pourrais vous en citer encore plusieurs autres dont les connaissances et l'avancement ont surpris l'auditoire; mais je craindrais de passer les bornes qu'on doit se prescrire dans une communication de la sorte.

Après la récitation de plusieurs pièces choisies dans les deux langues, et de plusieurs drames anglais et français, la distribution des prix se fit au milieu des applaudissemens de cinq à six cents spectateurs. Combien serait-il à désirer que des écoles fussent établies sur le même pied dans nos principales paroisses! Combien d'éloges et d'encouragement ne méritent point de pareilles institutrices! et par dessus tout quel

droit ne doit pas avoir leur estimable et zélé directeur, le Dr. Labrie, à la reconnaissance de son pays, et de toutes personnes quelconques amies de l'éducation!

Un d'entre plusieurs SPECTATEURS.

### LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 22 SEPTEMBRE, 1824.

La lutte pénible qu'a eu à soutenir l'Amérique du sud contre ses oppresseurs d'Europe, paraît toucher à sa fin, et ce beau et riche continent est sur le point de jouir pleinement des sacrifices qu'il a faits, pour obtenir la liberté, l'indépendance et le bonheur. La Colombie surtout est déjà parvenue à asseoir son gouvernement sur les bases les plus solides. Si la constitution n'y a pas tous ces puissans garans qu'on remarque chez nos voisins, elle paraît remplir les vœux des habitans, et propre à assurer leur bonheur. On voit que depuis l'Assemblée du congrès en 1819 par le Général Bolivar, le héros de l'Amérique méridionale, la marche du gouvernement a toujours été uniforme, ferme et constante. L'éducation y fait des progrès étonnans, et pour donner un puissant aiguillon au désir de s'instruire, on a fait une loi, qu'après l'année 1847 on ne pourra voter dans les élections publiques sans savoir lire et écrire. Telle qu'est maintenant la Colombie, d'après le rapport d'un voyageur éclairé, elle pourrait non seulement résister à la Métropole, mais qui plus à la puissance colossale de l'Angleterre; il y a des difficultés physiques insurmontables. Il est vrai que les autres provinces ne sont pas si avancées que la Colombie, mais Bolivar est dans le Pérou avec une armée bien supérieure à celle des royalistes, avec laquelle il a déjà remporté de grands avantages, et ses forces augmentent tous les jours; de plus la Colombie vient de faire un traité d'alliance offensive et défensive avec le Mexique, en invitant tous les autres états d'accéder et de former une ligne générale.

Parmi les passagers venus dans le Sherbrooke, arrivé Dimanche au soir de Montréal, sont les trois membres du Parlement britannique, le colonel Talbot, et M. Labouchère. L'honorable M. Stanley est petit fils du comte de Derby et député pour Stockbridge; M. Dennison est député pour Newcastle-under-Lyne et collègue de M. Wilmot Horton le sous-secrétaire d'état pour les colonies; M. Stuart Wortley est député pour Bossiney en Cornouailles, et fils du député de même nom pour le comté de York. Il paraît qu'ils doivent laisser cette ville dans environ une semaine. Ils ont fait le tour du Haut-Canada, et quand ils auront fait celui du Bas-Canada, ils vont visiter les états du sud; après avoir vu la Nouvelle-Orléans, ils se proposent de remonter le Mississippi, et de passer une partie de l'hiver à Washington, de manière à s'y trouver pendant que le congrès sera ouvert. Ils auront aussi fait le voyage complet de l'Amérique-Septentrionale. Nous croyons qu'ils sont parmi les premières person-

nes de distinction et occupant des situations publiques en Angleterre, qui aient visité l'Amérique pour les seules objets du plaisir et de l'instruction.—*Gaz. de Québec.*

Nous avons reçu la lettre de notre zélé et constant souscripteur. Ce n'est pas parce qu'il y avait un *Honorable* ni tout autre personne à titre que nous avons refusé l'insertion à sa première correspondance. Nous voulons bien croire qu'il nous fait un récit fidèle de ce qui c'est passé au comté de Richelieu, mais éloignés comme nous sommes de ce comté, quel garant avons nous de la véracité de son écrit? Et à quoi ne nous exposerait-il pas, s'il nous trompait, même sans le vouloir?

Il s'est tenu le 18 du courant dans le St. John's Chapel une assemblée, à la fin de former une société générale (Union society) pour répandre la connaissance du Christianisme, et comme auxiliaire à "la Société des Extraits" de Londres, qui a pour but de faire imprimer les meilleurs morceaux, sur la morale et la religion, pour être répandus parmi le peuple. Nous publierons la Semaine prochaine les procès-verbaux de cette assemblée.

### ENFANS.

Seront vendus JEUDI prochain, le 23 courant, à la Chambre d'Enfans des soussignés, positivement sans réserve.

DEUX balles draps superfins, fins et communs,  
1 balle casimire,  
5 caisses coton rayé,  
4 caisses rayés de Turquie,  
9 balles salemores,  
2 valises guillaume,  
4 do. châles et  
2 caisses bas de laine.

La vente commencera à UNE heure par CHINIC & QUIROUET.

22 Sept. 1824. E. & C.

À la Chambre d'Enfan du soussigné, JEUDI le 23 du courant, à UNE heure:

QUINZE quarts bière forte double,  
4 tierçons claires en bouteille,  
3 tonnes cidre anglais,  
2 pipes Madère des Indes Orientales,  
10 paniers poterie,  
103 barils goudron,  
200 quarts peinture, noire, bleue, rouge, verte, jaune et blanche,  
30 quarts clous 14-15-16-20-23 lb.  
10 caisses vitres,  
40 caisses tôles,  
20 boîtes savon jaune,  
40 cruches et quarts huile de lin,  
20 cruches Esprit de Térébenthine,  
20 barils mine de plomb en quarts-rons et demi-livres,  
15 caisses pipes,  
100 vessies mastic,  
Et une variété d'autres articles.  
JONATHAN WURTELE.  
22 Sept. 1824. A. & C.

Seront vendus JEUDI prochain, le 23 du courant, à la Chambre d'Enfan des soussignés:—

DIX pipes vin d'Espagne,  
20 barils tabac en torquettes,  
4 balles cannavas,  
15 barils peinture,  
10 barils tabac à fumer,  
30 caisses tôles,  
40 pièces emballage,  
1 Voile principale neuve.

—AUSSI—  
Draps superfins et de seconde qualité, casimires, frappe, dowlas, silensius, patrons de veste, indiennes imprimés, do. à meubles, carreaux, flanelles, bombasette, bottes, souliers, bas de laine, et quincaillerie.

La vente commencera à UNE heure, ROSS & MITCHELL.

22 Sept. 1824. A. & C.

## LA MALADIE DE BERQUIN.

Berquin que ses travaux littéraires ont fait surnommer l'*Ami des enfans*, était d'une santé faible et chancelante. Il ne parvenait à la ranimer que par les secours de l'art, et surtout par le bonheur inexprimable d'être utile et cher à tout ce qui l'environnait. Il s'amusait souvent à se mêler aux jeux des enfans, qu'il appelait ses petits camarades, afin d'être plus à portée d'observer leurs mouvemens, leurs caractères, leurs passions naissantes, recueillir les mots heureux qui sortaient de leurs bouches naïves. Il rédigeait ensuite cette charmante collection de portraits variés, de dialogues attachans, qui conduisent l'enfance à la douce habitude du bien.

C'était surtout lorsque Berquin sortait de sa demeure, qu'il éprouvait les heureux effets de l'amour de ses élèves et de l'estime publique. "C'est notre ami!" s'écriaient en le voyant, les enfans qui se trouvaient sur son passage. Aussitôt la jeune fille venait offrir une fleur à celui dont elle lisait à l'instant même les écrits attachans; un essai de petits garçons se disputaient ses mains qu'ils couvraient de baisers, tandis que l'un d'eux plus audacieux ou plus sensible, grimpaît, à l'aide des vêtemens de Berquin, l'enlaçant dans ses bras, et de ses lèvres innocentes essayait les larmes délicieuses qui s'échappaient des yeux de son ami. Spectacle touchant! honorable salaire! quelles faveurs du sort, quels prix, quelles couronnes académiques pourraient vous égaler?

Il était devenu l'arbitre des familles, et jamais on en appelait à un autre tribunal. Un mariage assorti, par l'amour, éprouvait-il les obstacles de l'ambition ou de la fortune &c. &c. &c. Berquin dans ses contes dialogués si naïvement, ramenait doucement au devoir et au bonheur.

Berquin avait une mère à Bord-au, lieu de sa naissance, et après beaucoup d'instances, il l'a fit résoudre à venir vivre avec lui à Paris. Mais cette mère si chérie fut atteinte d'une maladie mortelle le jour même fixé pour son départ. La douleur de Berquin fut si grande, qu'il ne put résister à une atteinte si vive, et il fut attaqué d'une fièvre ardente qui mit ses jours dans le plus grand danger. Le célèbre Des Essarts, surnommé le médecin des enfans, accourut donner ses soins à leur ami; il ne put dissimuler que le malade lui laissait peu d'espoir. Cette funeste nouvelle jeta l'alarme et la consternation dans les cœurs de tous les enfans. Les uns se mettaient en sentinelle au bout de la rue pour inviter les cochers à prendre une autre route; les autres apportaient dès l'aube du jour, de quoi former une épaisse litière le long des murs de son logis, pour éviter le moindre bruit des voitures qu'il était impossible de détourner.

Ce fut surtout le septième jour de la maladie de Berquin que l'inquiétude de ses petits camarades fut portée au comble. Des Essarts avait annoncé que la nuit suivante il y aurait une crise forte et décisive, et qu'il passerait toute la nuit auprès du malade. La nuit approche, le plus

grand silence règne autour de l'hôtel; tous les enfans du voisinage s'étaient distribués leurs postes, et formaient alors trois différens groupes: le premier se tenait auprès de la porte, l'oreille attentive, attendant la moindre nouvelle, qu'il transmettait aussitôt à voix basse, à un second groupe posté au bas de l'escalier. Celui-ci la portait à un troisième groupe établi dans la rue, et qui courait à l'instant même répandre dans tous les environs l'espérance ou la crainte, la joie ou la douleur. Enfin une dernière potion produit son effet et dans le premier mouvement de sa joie Des Essarts s'écrie: "Berquin est sauvé!"... Ces mots sont aussitôt répétés avec ivresse par tous les enfans. "Doucement, chers petits, doucement! vient leur dire le docteur; qui j'espère vous rendre votre ami, mais songez que le moindre bruit acheverait de l'éteindre.—Nous nous taisons, monsieur Des Essarts, nous ne remuons plus..." A ces mots, ils se retirent en disant: "Nous pourrions donc le voir encore, l'embrasser, jouer avec lui, et l'entendre nous réciter toutes les jolies choses dont il nous régalaît sans cesse!"... Cependant une irritation de nerfs lui causait une insomnie continuelle. Le médecin appercevant que l'aspect des fleurs et une douce harmonie pouvaient seuls adoucir les souffrances du convalescent, ses petits amis aussitôt font placer les plus belles fleurs dans tous les endroits de son appartement. Les marchands de gâteaux s'aperçoivent que leurs jeunes pratiques les négligent beaucoup; mais en revanche la bouquetière du coin ne fit jamais de meilleures affaires. Ils louèrent même un jour trois orgues de barbarie, qui firent un charivari bien peu propre à calmer les nerfs du cher convalescent, qui les excusa en faveur du motif: l'idée même de ses petits camarades lui parut si plaisante, qu'elle lui arracha le premier sourire, qui depuis long-temps avait épanoui ses traits décolorés.

Le lendemain son oreille fut frappée d'une harmonie plus douce et plus propre à jeter le calme dans ses sens. Trois charmantes filles d'un Duc et Pair, dont Des Essarts était le médecin, et qui s'informaient tous les jours de la santé de Berquin, et des moyens de la rétablir, font apporter dans un bosquet, à peu de distance des fenêtres de Berquin, les instrumens nécessaires à leur projet, et elles exécutent sur le piano, accompagné de la harpe, quelques morceaux de la plus parfaite harmonie.

La première fois Berquin prend cela pour une faveur du hasard. Le lendemain il s'aperçoit qu'on choisissait les morceaux les plus suaves, les plus mélancoliques; enfin entendant quelques-unes de ses Idilles, sur des airs nouveaux, celle entre autres où deux jolis petits enfans implorent le Dieu des bergers pour leur pauvre père malade, il ne doute plus que tout cela ne fut préparé pour lui, et tout modeste qu'il était, il ne peut s'empêcher d'admirer son propre ouvrage. A la fin il s'écrie avec la plus touchante expression: "Merci! oh merci mille fois, célestes cré-

atures, qui sans doute avez emprunté la voix des anges pour me consoler et me guérir. Ah! je n'imaginai pas inspirer tant d'intérêt—Vous n'avez donc jamais relu vos ouvrages?" lui répondit une voix tremblante, qui retentit sous le feuillage, et qui tout-à-coup se perdit dans le lointain.

Pendant quinze jours que dura ce concert nocturne, Berquin éprouvait un changement sensible, le calme revint dans son âme et et il s'opéra la plus parfaite guérison.

Le premier usage que Berquin fit de ses forces nouvelles fut consacré à la reconnaissance. Il se fit conduire par le médecin Des Essarts, qui l'avait instruit de tout, chez le Duc et Pair, où il eut le bonheur de voir ses trois libératrices. Il trouva sur leurs figures charmantes l'expression des rares qualités qui les distinguaient, et leur dit en les abordant: "Vous voyez votre ouvrage. C'est à vos ingénieuses consolations; c'est à votre infatigable bonté que je dois et le calme et la vie. Comment pourrai-je jamais m'acquitter envers vous!—En reprenant vos utiles travaux, lui répondit l'aînée des trois sœurs; en faisant encore le charme et le bonheur de ceux dont vous êtes la guide et le plus tendre ami.—Ce ne seront pas uniquement les enfans qui m'inspireront désormais, repit vivement Berquin: je veux, je dois consacrer aussi mes veilles à l'aimable adolescence dont je suis devenu le débiteur. Ce que vous avez fait pour moi donne à mes idées plus d'étendue, me fait concevoir un projet dont je vous devrai l'exécution."

En effet, Berquin ne tarda pas à faire paraître l'*Ami des Adolescents*, qui fut bientôt suivi du *Livre de famille* et des *Introductions à la connaissance de la Nature*: ouvrages inappréciables, où sous l'attrait du plus aimable badinage et de la narration la plus naïve, la grande scène du monde physique et moral se trouve développé avec autant de charme que de clarté. Ces ouvrages lui méritèrent de l'Académie française le prix d'utilité. Chaque fois que Berquin travaillait à ces intéressantes productions son âme s'épanchait avec délice; il se rappelait le charivari des orgues de Barbarie et les accords mélodieux des trois sœurs lui chantant ses Idilles, et répétait ces mots remarquables tracés par lui dans l'un de ses ouvrages....

"Quel doux encouragement pour mon cœur, lorsque je me représente dans la génération qui s'élève, des milliers d'êtres attachés à mon souvenir."

## Liste Commerciale.

### IMPORTATIONS.

9 Septembre.

Navire *Commerce*, Wittlebon, de Greenock—1 balle marchandises, Robertson, Masson & co. 2 balles marchandises, Ferrie, Cormack & co. 25 tonneaux fer en blocs M. Bell. 100 tonneaux charbon, à ordre.

Brig *Sprightly*, Johnson, de Belfast—4840 minots sel, T. McRobert.

Navire *William Ashton*, Guy de Belfast—100 boîtes savon, 4 quarts Jambons, 3 caisses toiles, T. Hayes. 40 boîtes bleu, 5 boîtes fil, 1 boîte épingle, 2 balles papier, 3 quarts jambons, 2 ballons colle-forte, 4 boîtes toiles, A. Moreland.

Brig *Ceres*, Bowma, de Cork—2 caisses boîtes 2 do. souillers, Shepard & co. 5 caisses souillers, 4 balles cuir, Atkins & Lindsay.

Goëlette *Adelaide*, Sivrac, de Miragan—55 quarts, 59 tierçons saumon, 12 tierçons huile de Loup marin, 60 quintaux morue, J. C. McTavish.

Brig *Diadem*, Barclay, d'Aberdeen—2 caisses lainage, 1 paquet 1 balle sellerie, au maître. 3 pipes vin de Port, J. Stuart.

11.

Goëlette *Providence*, Sire, d'Halifax—35 boîtes chocolat, 46 boucauts, 73 quarts cassonade, 60 barriques Rum, Quirouet & co.

Slope *Intermediate*, George, de Greenock—78 tonnes rum, 9 quarts cassonade, 4 barils tamatins, Leycraft.

13.

Goëlette *Marie victoire*, Lajoie, d'Halifax—50 tonnes rum, 6 boucauts 32 quarts cassonade, 60 quarts maqueras, J. McDonald. 10 quarts ciment, à ordre.

Goëlette *Charlotte Chesney*, Demeré—107 tonnes rum, 6 boucauts cassonade W. Price. 1 tonne rum J. Jones, Junr.

15.

Goëlette *Susan Morton*, Young, de Miramichi—25 quarts saumon, 11 quarts aloë, Patersons & Weir.

Goëlette *Effort*, Caldwell, de St. Jean, T. N.—30 tonnes rum, 2 pipes vin de Port. M. Bell, 19 quarts cassonade, J. Leycraft. 20 tonnes melle, Heath & Moir. 20 tonnes rum, 10 boucauts, 1 quarts cassonade R. & T. Froste & Co.

Goëlette *Susan Morton*, Young, de Miramichi—25 tierçons saumon, 11 quarts aloë, Patersons & Weir.

Brig *Gratitude*, de Gellatlyet Fort—William—6 chaudières à Potasse, 5 quarts ferblanterie, 7 quarts ceres, 88 balles papier, G Davies. 12 chaudières, à potasse 22 rouleaux cordage W. Peddie & Co. 2 boîtes 1 quart ficelle, 46 balles 3 boîtes toiles, 63 ballots cordage, 80 sacs plomb, 75 ballots papier, Lawrie & Spence. 23 balles toiles 3 balles 2 quarts ficelles, 23 rouleaux corde, A. Wilkie. 10 chaudières fraisi au maître.

Brig *Isabella*, Robinson, de Sligo—9 balles marchandise, à ordre.

### EXPORTATIONS.

De puis le 8 jusqu'au 14 du courant. 2268 pièces pin, 362 do. chaîne, 91 do. frêne, 81 orme, 62177 Douves et fonceurs, 29746 douves et bouts, 8030 cercles, 290 anspees, 76 rames, 14 cordes lattes, 2741 quarts fleur, 716 do. potasse, 50 do. lard, 23 do. pommes, 6 barriques huile de lin et peinture, 69 sacs 20 quarts 959 quintaux biscuits, 49 barils beurre, &c. &c. &c.

### ATTENTION!!!

EMPORTEE par mégarde, Jeudi dernier au soir, du Steam-Bot LAPRAIRIE, une petite VALISE couverte en veau et garnie de cloux jaune, adressée à Deinoiselle Agathe Dambourges, aux soins du Capitaine Megin. Ceux qui pourraient en donner des informations au susdit Capitaine ou à cette Imprimerie, seront récompensés.

Bureau du Canadien, 25 Août 1824

UNE Maison bâtie en pierre à quatre étages, sise et située dans la rue Couillard, avec des poëles fixes convenablement, une cour étendue, remises, étables, etc.—La maison est en bonnes réparations, ayant été bâtie en 1814. Les termes de paiement seront faciles.—S'adresser à Mr THOMAS, propriétaire, chez Madame A. STEPHENS, rue St. Jean.

Québec, 20 Jan.

AVENDRE,—49 pipes de Madère Fayal, supérieur.

S'adresser à

HENRYS. CHAPMAN

No. 9, Rue St. Pierre.

29 Oct. 1823.